



Nontron, le 24 Mars 2020

Mairie de Nontron
Direction des Services
Affaire suivie par
Frédéric CHEVALIER
Tél : 05.53.60.84.08
e-mail : fchevalier@nontron.fr

Madame Nathalie LASSERRE
Sous-préfète de Nontron
12 bis, Boulevard Gambetta
24300 NONTRON

Objet : interdiction des marchés

Madame la Sous-préfète,

Je fais suite à votre message me rappelant l'article 8 du décret n°2020-296 de ce jour relatif à l'interdiction de la tenue des marchés, couverts ou non, quels qu'en soit l'objet, laissant la faculté au représentant de l'Etat dans le département d'accorder une autorisation d'ouverture après avis du maire.

Considérant ces dispositions réglementaires et au regard de la situation locale, tant au niveau des conditions d'organisation du marché hebdomadaire de Nontron, qu'au niveau des besoins d'approvisionnement de la population, je souhaite maintenir ce marché alimentaire.

En effet, les mesures prises et observées très scrupuleusement dès samedi dernier par les commerçants non sédentaires et par leur clientèle, m'amènent à cette demande.

Onze commerçants non-sédentaires (étalages ou camions magasins) répartis sur un peu plus de 200 mètres de longueur, place Agard et rue de Verdun, ont mis en œuvre spontanément et pourront continuer de le faire, sous la surveillance du placier, les gestes barrières préconisés : marquage au sol réalisés pour respecter la distanciation nécessaire ou obstacles matériels, port de gants ou de masques (parfois les deux) par les professionnels. Pour sa part la clientèle, fluide, espacée, respectueuse et silencieuse tel que cela a déjà été constaté le samedi 21 mars m'incite à penser que, toutes les mesures étant prises le marché peut continuer.

Cela est d'autant plus important qu'il s'agit du seul moment où les habitants de Nontron, du centre-ville notamment, parfois sans véhicules, handicapés, ou retraités, peuvent se ravitailler en produits frais, dans la mesure où, j'y insiste, les grandes surfaces sont éloignées en périphérie. Cela augmenterait par ailleurs les problèmes de déplacement de ces personnes.

Veuillez avoir l'obligeance d'agréer, Madame la Sous-préfète, l'expression de ma respectueuse considération.

Bien cordialement



Pascal BOURDEAU
Maire de Nontron
Vice président du Conseil départemental de
la Dordogne
Conseiller départemental du
Périgord Vert Nontronnais

Au cœur du Périgord vert